



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	24

Date de la convocation
04 juin 2025

Séance du
11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, GILBERT, DAUZAT, AUDINET, LAVRILLEUX, BLANC, BOURGNEUF, VIERIN, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, NORTON.

Etaient représentés : M. JOANNIN par M. NORTON, Mme BENHERRAT par M. PERON, Mme HOUSIEAUX par M. DIAB, Mme LAMRHARI par M. PERNOT DU BREUIL, Mme MAURY par Mme AUDINET, M. TILLY par Mme GUILLAUME-MONNERY.

Etaient absentes ou excusées: Madame LHADI et Messieurs CABADET, CRONIER, LEONARD, ERNULT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur PERON a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2025-06-11-07

Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public

L'association Léo Lagrange Nord-Ile-de-France et la ville de Margny-lès-Compiègne ont conclu un contrat pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 portant sur la Délégation de Service Public, relative à la gestion du Service Loisirs Educatifs.

Une réorganisation en métiers du groupe Léo Lagrange a été décidée.

La collectivité doit accepter que l'association Léo Lagrange Animation se substitue à l'association Léo Lagrange Nord-Ile-de-France pour l'exécution du contrat de la Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Emilie AUDINET, Conseillère Municipale déléguée à la Restauration Scolaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 (en annexe) au contrat de Délégation de Service Public la Fédération Léo Lagrange Nord- Ile-de-France et l'association Léo Lagrange Animation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

**Pour copie conforme
Le Maire,**

Bernard HELLAL